



ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
DE BAILLY ET DE NOISY-LE-ROI

Association loi de 1901

Fondée en 1972

www.apebn.org

13 rue du Poirier au large 78870 Bailly

apebn.baillynoisy@orange.fr

Quel Urbanisme à Bailly - Signez la pétition

OUI, protéger les espaces naturels et la ruralité de la commune

NON, devenir un quartier périphérique de banlieue versaillaise

Dans les années « 70 », le village de Bailly a été bouleversé par l'excès d'urbanisation de plus de 500 logements de la ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) «Harmonie ouest» dans le domaine de la Pépinière, qui était un arborétum.

Le premier POS (Plan d'Occupation des Sols) de Bailly, dans les années « 80 », avait su conserver et protéger les « parcs et Châteaux » et les espaces boisés.

Les propriétés du Tillet (Haut de Bailly) et de la Chataigneraie ont toutefois été construites, heureusement dans le souci de protection de ce Patrimoine local.

On avait aussi eu le souci d'équilibre entre les logements particuliers et collectifs en préservant l'environnement.

Ce n'est plus le cas aujourd'hui avec un programme de construction de près de 300 logements en quelques années.

Est-ce le résultat de la législation qui impose la construction rapide de 25% de logements sociaux, sous peine d'amendes, sans tenir compte des particularités locales ?

Par l'établissement du PLU (Plan Local d'Urbanisme), en 2012, le conseil municipal de Bailly a choisi d'augmenter la densité du bâti, mais est quand même sous tutelle de l'Etat ! Pourquoi ?

Sans concertation avec la population, la municipalité de Bailly a choisi, avec des aménageurs, de mettre en œuvre des programmes mixtes d'accession à la propriété et de logements sociaux, ce qui aura à terme l'effet pervers d'augmenter fortement la densité des constructions, au-delà de la nécessité de préserver un environnement de qualité.



Après la construction des « sentes de Bailly » sur un bois classé au POS, une demande de permis de construire 94 logements sur environ 3200 m2 avec la rue de Maule pour seul accès, vient d'être déposée.

Les riverains, qui vont subir toutes les nuisances, n'ont jamais été consultés par les Services de la mairie.

Nous refusons le projet immobilier de 94 logements sur un terrain d'environ 3200 m2 enserré entre la rue de Maule, l'école Montessori, le Clos de Cernay et des particuliers.

Nom

Adresse

Courriel

Signatures

À retourner à l'adresse de l'APEBN, 13, rue du Poirier au large 78870 Bailly